



DELIBERATION N° 23/2013 du 19 mars 2013

Octroyant des dégrèvements partiels sur les redevances d'eau

DATE  
26 MAR. 2013 6.28

En sa séance du 19 mars 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous sa présidence, avec Madame TANOVA Elizabette, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la Délibération n° 84/97 du 30 Août 1997, adoptant le règlement du Service d'eau potable ;
- Vu** la Délibération n° 7/2004 du 30 Mars 2004, instaurant la facturation bimestrielle de la redevance de l'eau fournie par les forages communaux ;
- Vu** la Délibération n° 21/2004 du 25 Juin 2004, modifiant à nouveau la tarification de l'eau, suite à la facturation bimestrielle de la redevance de l'eau de la Commune de HUAHINE ;
- Vu** la Délibération n° 46/2004 du 28 Septembre 2004, relative à des modifications du Règlement du Service d'Eau Potable de la Commune de HUAHINE ;
- Vu** la Délibération n° 36/2005 du 10 Novembre 2005, modifiant à nouveau la tarification de l'eau ;
- Vu** la Délibération n° 15/2010 du 05 Février 2010, fixant à nouveau la tarification de l'eau ;
- Vu** la Délibération n° 31/2010 du 30 Mars 2010, fixant à nouveau la tarification de l'eau ;
- Vu** la Délibération n° 14/2011 du 30 Mars 2011, fixant à nouveau les tarifs pour la redevance de l'eau, suite à la facturation trimestrielle ;

**Considérant** les nombreux problèmes techniques (notamment de pression) engendrés sur un bon nombre d'installations après compteur depuis la mise en distribution de l'eau 24H/24H, et leurs conséquences au plan de la facturation effective ;

**Considérant** les nombreuses interventions et réparations réalisées par les redevables sur leurs installations après compteur ces dernières années ;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil Municipal décide d'octroyer des dégrèvements partiels sur toutes les redevances d'eau dont le niveau de consommation anormalement élevé est dû à :

- des problèmes techniques directement liés à la montée de la pression ayant engendré des fuites ;
- la présence d'air dans le réseau qui porte défaut au compteur pour les populations habitant en hauteur et en fin de réseau.

**Article 2 :** L'ensemble des dégrèvements partiels octroyés sont présentés ci-dessous et portent sur un montant global de *Deux cent soixante quinze mille cinq (275 005) Francs cp./.*

Réf. Titre 43 Bordereau 42 du 25/10/2011 d'un montant total de 15.285.605FrS					
Redevable	N° de Cpteur	Période	Facture initiale	Annulation partielle	Facture corrigée
PAA Laurent	1008	01/11 et 02/11	93 860	39 975	53 885
<b>TOTAL</b>				<b>39 975</b>	

Réf. Titre 22 Bordereau 22 du 17/04/2012 d'un montant total de 11.596.770FrS					
Redevable	N° de Cpteur	Période	Facture initiale	Annulation partielle	Facture corrigée
SANFORD Rarahu Sylvie	8170	01/12 à 03/12	76 515	30 635	45 880
<b>TOTAL</b>				<b>30 635</b>	

Réf. Titre 68 Bordereau 68 du 27/11/2012 d'un montant total de 11.933.760FrS					
Redevable	N° de Cpteur	Période	Facture initiale	Annulation partielle	Facture corrigée
TUFAIMEA Levy Fils	4179	07/12 à 09/12	107 800	105 200	2 600
VAIHO Teva	6087	07/12 à 09/12	37 125	31 125	6 000
SANFORD Rarahu Sylvie	8170	07/12 à 09/12	114 030	68 070	45 960
<b>TOTAL</b>				<b>204 395</b>	

<b>Total général</b>	<b>275 005</b>
----------------------	----------------

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

### - Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Seize (16) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAIMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, TEPA Eremanoa, HIRO Andréa, ROURA-ARUTAHU Jacques, OOPA Richard, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARIU Joël (+ procuration 1), TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TIN Félix (+ procuration 2).

Deux (2) sont absents et représentés par procuration :

1 – MAITERAI Richard a donné procuration à TAINANUARIU Joël;  
2 – LEMAIRE Gaston a donné procuration à TSING TIN Félix.


Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,



Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	Contrôle a posteriori
<p>Présents : 16</p> <p>Votants : 18 dont 2 pouvoirs</p> <p>Abstentions : 0</p> <p>Exprimés : 18</p> <p>Votes pour : 18</p> <p>Votes contre : 0</p>	<p>Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le <b>26 MARS 2013</b> et publication ou notification du <b>26 MARS 2013</b></p>
<p>La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.</p>	<p>Le Maire,  <u>Félix FAATAU</u></p>

1987 APR 15

1987 APR 15

